

SAVOIE Ce projet fait suite aux résultats du Grand débat, où le manque de services publics de proximité a été pointé du doigt

Réforme des finances publiques : ce qui va changer dans le département

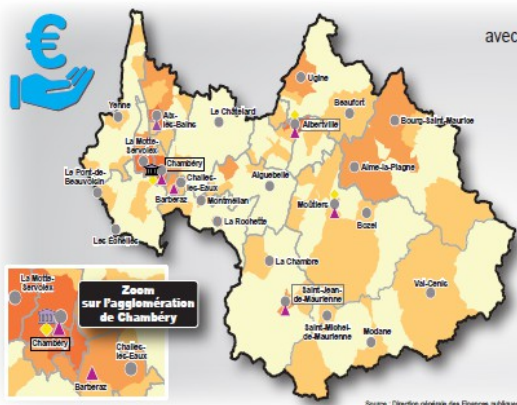
Sous l'impulsion de l'État, les services des finances publiques vont se transformer dans le département. Mutualisations, points de proximités... leur organisation devrait être fortement chamboulée. Décryptage.

D'où vient la réforme ?
Cette initiative émane du gouvernement. Elle fait suite aux conclusions du Grand débat, et doit favoriser « une meilleure accessibilité des services publics à la population et une meilleure relation de proximité entre les agents et les usagers », dit Bercy.

Pour quelle finalité ?
Objectif du projet : « Faire en sorte que tous les citoyens du département puissent avoir accès à nos services en moins de 30 minutes », explique Jean-Michel Blanchard, le directeur des finances publiques de Savoie. Sept nouvelles communes devraient donc se doter d'un "point de proximité", faisant passer le nombre d'antennes des services fiscaux dans le département de 24 à 31.

Quelles communes sont concernées ?
Entrelacs, Aigueblanche, Belmont-Tramonet, Nances, Val-d'Isère, Sées, et Saint-Étienne-de-Cuines sont les sept communes dites "d'implantation", qui devraient voir débarquer les services fiscaux à l'horizon 2022 (voir infographie). Mais la carte « n'est pas figée », ajoute le directeur, « cela dépendra de la concertation [...], même si je la trouve assez cohérente. »

C'est quoi un "point de proximité" ?
Ce seront des points d'information et d'orientation. « Ces services pourront transmettre les dossiers complexes aux services concernés, ou permettre de faire des visioconférences avec l'usager. À l'inverse, selon les situations, nos services pourront se déplacer pour un rendez-vous », précise Jean-Michel Blanchard. Ces points se trouveront, pour la plupart, dans les futures Maisons France services promises par le gouvernement.



24 communes avec accueil de proximité DGFIP 2019

Services et accueil de proximité

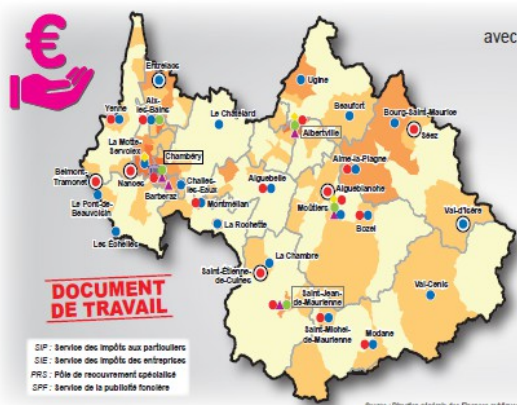
- Services de direction et supra-départementaux
- Trésoreries
- Services Fiscaux*
- Services du contrôle fiscal**
- Accueil de proximité

Population par commune

- Plus de 100 000 hab.
- De 10 001 à 100 000 hab.
- De 1 001 à 10 000 hab.
- De 1 001 à 5000 hab.
- Moins de 1 000 hab.

Préfecture (rouge) Sous-préfecture (orange)

* SIE, SIE PPS, Caspère, SPP (E), SDE
** BOV, BOF, POFF, PCE



31 communes avec accueil de proximité DGFIP en 2022

Services et accueil de proximité

- Services de direction et supra-départementaux
- Services de gestion comptable
- Conseillers des collectivités locales
- Services Fiscaux*
- Services du contrôle fiscal**
- Accueil de proximité
- Nouvelles communes d'implantation

Population par commune

- Plus de 100 000 hab.
- De 10 001 à 100 000 hab.
- De 1 001 à 5000 hab.
- Moins de 1 000 hab.

Préfecture (rouge) Sous-préfecture (orange)

* SIE, SIE PPS, Caspère, SPP (E), SDE
** BOV, BOF, POFF, PCE

DOCUMENT DE TRAVAIL

SIP : Service des impôts aux particuliers
SIE : Service des impôts des entreprises
PRS : Pôle de recouvrement spécialisé
SPP : Service de la publicité foncière

chel Blanchard. Ces points se trouveront, pour la plupart, dans les futures Maisons France services promises par le gouvernement.

Comment va être mise en place cette réforme ?
Selon le directeur des finances publiques, les modalités seront discutées durant « la concertation », mais devraient reposer sur « deux piliers ». D'abord, une évolution de la « gestion interne » des services, pour « regrouper et mutualiser les forces » dans des chefs-lieux (voir infographie). Par exemple, les 22 trésoreries actuelles devraient être regroupées à l'intérieur de 4 Services de gestion comptable (SGC). Viennent ensuite une « réorganisa-

sation externe ». Les communes dont la trésorerie sera avalée par la mutualisation seront remplacées par des points de proximité.

Y aura-t-il plus ou moins de services des finances publiques ?
Les deux. Certes, il y aura plus de points de proximité (31 au lieu de 24 actuellement), mais dans le même temps, beaucoup moins de trésoreries (4 au lieu de 22 actuellement). Pour la direction, c'est une manière d'être « plus efficace et pragmatique ». Pour les syndicats, « une énigme coupe budgétaire au détriment du service public ».

QUESTIONS À

Fabrice Pannekoucke, conseiller régional et maire de Moûtiers
« Les services publics sont un socle »

Quel est votre regard sur cette réforme ?
« D'abord, il faut avoir la plus grande vigilance sur la question des services publics. C'est un socle de notre société. Ensuite, il faut voir de quel service public on parle : les impôts n'ont pas le même capital affectif que La Poste auprès de la population. Il faut aussi admettre que nous sommes dans une société qui vit un mouvement d'ensemble de regroupement par pôle. Il faut donc être pragmatique. Enfin, s'agissant des services des finances publiques il faut regarder de quel service on parle : pour les entreprises, les particuliers ou les collectivités ? »



Fabrice Pannekoucke est maire de Moûtiers depuis 2014.

Quelles seront les répercussions de cette réforme à Moûtiers ?
« Ici, la priorité c'est le service aux collectivités et aux entreprises. Parce que les collectivités sont atypique sur le secteur, et que Moûtiers est au cœur d'un bassin gravitaire. Au niveau économique, nous sommes sur un territoire particulièrement dynamique. Après cette réorganisation, Moûtiers devrait bénéficier d'un centre de finances publiques dédié aux collectivités et aux entreprises. Nous perdrons le service aux particuliers au bénéfice d'Albertville. »

Comment envisagez-vous la phase de concertation qui commence ?
« Je dois voir un représentant du ministère dans 15 jours et rencontrer les représentants des agents des impôts de Moûtiers. Il faut qu'on appréhende bien la situation et qu'on regarde le tout avec objectivité. On ne peut pas d'un côté, demander à l'État de faire des économies, et de l'autre, contester ces économies. Mais nous serons très vigilants. »

Propos recueillis par Laurence VEUILLE

D'ici 2022, un "accueil de proximité" à Entrelacs

Quels changements sur le territoire de Grand lac ? Ici, autour du lac du Bourget, la communauté d'agglomération finance des "maisons de service au public".
À Entrelacs et à Ruffieux, elles assurent un accueil au sujet des services de Grand lac, mais aident aussi les particuliers dans tout un tas de démarches publiques (CAF, CPAM, Pôle emploi...).

Selon le plan de la future organisation des services publics, un accueil de proximité sera installé à Entrelacs à l'horizon 2022. Un fonctionnaire de la direction générale des finances publiques sera chargé d'apporter des réponses aux questions des contribuables

sur les impôts d'une manière générale. La réorganisation des services de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) dans le département devra aussi permettre à la communauté d'agglomération de recevoir un fonctionnaire des finances publiques qui sera à disposition de ce territoire.

Selon Claude Giroud, le président de l'arrondissement des maires de Chambéry, et maire délégué d'Entrelacs-Albens, celui-ci « aidera les collectivités pour toutes les questions relatives à la gestion financière des communes. » Une tâche qui était auparavant réalisée par le percepteur.

E.M.

En interne, la réforme fait bouillir les syndicats

Après la suppression de centaines de postes en France (dont 16 en Savoie en 2019), et celle de la taxe d'habitation, après le passage au prélèvement à la source, c'est un nouveau bouleversement qui touche les services des finances publiques du département.

D'un côté, la direction se félicite de ce projet, le jugeant « nécessaire » dans cette administration « calée sur une organisation vieille de près d'un siècle », selon les mots de Jean-Michel Blanchard, le directeur départemental des finances publiques. « La taxe d'habitation

et le prélèvement de l'impôt, c'est 35 % de nos contentieux », poursuit-il.

Avec la suppression totale de la première, à l'horizon 2023, et l'arrivée du prélèvement à la source, « nous ne travaillons plus de la même manière ». Entendez "nous avons moins de missions". Ces réformes justifient un « ajustement des effectifs », et une « mutualisation des compétences ». Mais de l'autre côté, les syndicats sont excédés par des réformes successives et des suppressions de postes à tout va. Selon eux, 64 % des emplois supprimés

dans la fonction publique d'État viennent des services des finances publiques. 40 000 postes auraient été supprimés dans leurs rangs depuis 2002 (dont la moitié entre 2008 et 2019).

Faire mieux, avec moins
Alors, cette énigme réforme enrage Gilles Falcoz, représentant de l'intersyndicale des finances publiques (FO, CGT, Solidaires). « On transforme les services des finances publiques en un énorme château de cartes. Combien de postes vont être supprimés ? Combien

de services vont disparaître ? Peut-on améliorer les services publics avec moins de personnels et de services ? [...] C'est un enfumage complet », peste-t-il.

Et s'il est vrai que la concertation entre la direction, les syndicats et les élus doit servir à une réorganisation au niveau local, le budget avec lequel les services des finances publiques pourront mener cette réforme dépend du Parlement. C'est ce dernier qui vote, chaque année, le budget alloué aux services des finances publiques à la fin novembre. « Nous n'avons au-

cune garantie sur comment ce projet va être mis en place », ajoute Gilles Falcoz. Qui rappelle que la concertation se termine en octobre, un mois plus tôt. « C'est justement parce que nous sommes en difficulté que nous avons besoin de nous réformer », rétorque Jean-Michel Blanchard.

Il n'empêche qu'avec 55 000 suppressions de postes prévues par Bercy à l'horizon 2022, les syndicats comme la direction devront probablement composer avec « moins » pour faire « mieux ».

P.-E. B